

RÈGLEMENT CONCOURS

Prix de Master

Centre interdisciplinaire des transitions et des innovations écologiques et sociales

Université Paris 8

Article 1 – Organisation et objectifs du concours

Le Centre Interdisciplinaire des Transitions et des Innovations Écologiques et Sociales de l'université Paris 8 (CITIES) organise la cinquième édition du prix de Master.

Ce prix s'adresse à tous les étudiants ayant soutenu leur mémoire de master 2 en 2025, et dont le sujet intéresse la thématique des transitions écologiques et des innovations sociales dans leur pluralité (dimensions écologiques, sociales, économiques, démocratiques, culturelles, numériques, ...).

Six lauréats seront sélectionnés parmi les cinq grands domaines de formation de l'université. Ils recevront chacun un prix de 500€.

La cérémonie de remise des Prix aura lieu le 26 mars 2026 lors du Forum des transitions à la Coupole.

Article 2 – Modalités de participation

Le prix s'adresse à tous les étudiants ayant soutenu leur master 2 en 2025 et dont le mémoire porte sur la thématique identifiée.

Chaque mention de Master de l'université Paris 8 ne peut présenter qu'une seule candidature par parcours.

Les candidatures doivent impérativement être transmises :

- **avant le 23 février 2026 à minuit**
- par voie électronique à l'adresse suivante : cities@univ-paris8.fr

Article 3 - Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- Article de synthèse du mémoire de Master (5 pages maximum, police 12). La page de garde de l'article de synthèse devra mentionner les champs suivants : nom du ou de la candidat.e et coordonnées, intitulé du mémoire, date de soutenance, nom du directeur de recherche, nom du Master et domaine de formation.
- Lettre de soutien du responsable de master
- Curriculum Vitae
- Mémoire de Master en version pdf

Article 4 – Le prix

Six lauréats seront sélectionnés parmi les cinq grands domaines de formation de l'université. Ils recevront chacun un prix de 500€.

Article 5- Critères de sélection

Les critères de sélection du jury porteront sur les points suivants :

- La pertinence et qualité du dossier présenté en lien avec la thématique
- Intérêt et originalité du sujet du mémoire
- Qualité scientifique du mémoire de recherche attestée par la lettre de soutien du responsable de master

Article 6 – Composition du jury

La composition du jury est la suivante :

- Enseignants-chercheurs, de l'université Paris 8
- Représentants des collectivités territoriales